

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte de LABARRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, David MAGNIERI, Samuel LEGENDRE

Membres absents : Elodie LEPOIVRE a donné procuration à Marc SIMOEN, Philippe GIROUX a donné procuration à Dominique RAGOT,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2024

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 28 octobre 2024
- Rapport d'activités PNR Perche
- Rapport d'activités Assainissement Collectif
- Rapport d'activité SMIRTOM
- Rapport d'activité SPANC
- Natura 2000
- Avenant Fondation du Patrimoine
- Contrat de maîtrise d'œuvre
- Demande de subvention
- Débat d'orientation budgétaire
- Composteur
- Tondeuse

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 28 octobre 2024**

**2024-nov-01**

**Rapport d'activité 2023 du PNR Perche**

Mme le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 du PNR Perche que tous les conseillers ont reçu lors de l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ce rapport tel qu'il est rédigé.

**2024-nov-02      Rapport d'activité 2023 pour l'Assainissement Collectif**

Mme le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 pour l'assainissement collectif que tous les conseillers ont reçu lors de l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ce rapport tel qu'il est rédigé.

**2024-nov-03      Rapport d'activité 2023 du SMIRTOM du Perche Ornaïs**

Mme le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 du SMIRTOM du Perche Ornaïs que tous les conseillers ont reçu lors de l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ce rapport tel qu'il est rédigé.

**2024-nov-04      Rapport d'activité 2023 du SPANC**

Mme le Maire présente succinctement au Conseil Municipal les rapports d'activité 2023 du SPANC que tous les conseillers ont reçu lors de l'envoi de la convocation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte ces rapports tels qu'ils sont rédigés.

**2024-nov-05      Natura 2000**

Natura 2000 est une démarche européenne qui vise à préserver des habitats naturels et des espèces rares ou menacées à l'échelle de l'Union Européenne. Ces sites à protection légère, visent à concilier la préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines.

La commune n'a pas l'obligation de suivre les recommandations de l'agent Natura 2000 qui est venu présenter son projet. Le classement en Natura 2000 est le choix de la mairie. Cela est une démarche volontaire. Il y a des contraintes mais des subventions sont possibles.

Une série de réunions devrait avoir lieu pour ce projet Natura 2000. Brigitte de LABARRE et Samuel LEGENDRE proposent d'y participer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (2 personnes pour, 3 abstentions et 4 contre) ne souhaite pas avoir une zone Natura 2000 sur la commune pour le moment.

**2024-nov-06      Avenant Fondation du Patrimoine**

La souscription pour la dernière tranche des travaux de l'église était prévue pour 3 ans et son échéance est août 2025. Il faut prolonger la souscription. Le montant des travaux est estimé à 243 288€ et ils débuteront en 2026 pour une année. Madame le Maire et Brigitte de LABARRE, présidente de l'ASPC, ont rencontré Mme DUPERRON, représentante de la fondation du Patrimoine dans l'Orne, afin de prolonger la souscription et aussi d'en augmenter le montant. Actuellement, le montant récolté est 46 285€, il serait souhaitable d'augmenter la souscription à 90 000€ et de la prolonger de deux ans.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un SMS dimanche matin lui annonçant que la Fondation du Patrimoine faisait un avenant de 8 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

**2024-nov-07**

### **Contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur MAFFRE a fait parvenir son estimation chiffrée pour les travaux sur la tour de l'église. Une première estimation avait été réalisée en 2017. Il faut compter sur une augmentation de prix de 35%. Le prix de la pierre a fortement augmenté. Lors de cette dernière estimation, Monsieur MAFFRE n'a pas inclus l'accessibilité de l'église. Il nous faut la rajouter. Dans la subvention de la DRAC, l'accessibilité n'est pas prise en compte. En revanche, la commune pourra demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour la maîtrise d'œuvre, Monsieur MAFFRE serait rémunéré à hauteur de 11,5%. C'est plus cher que lors des derniers travaux mais raisonnable aux dires de la DRAC. Le montant des travaux HT serait de 224 474 € ce qui ferait une maîtrise d'œuvre à 29 532 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

**2024-nov-08**

### **Demande de subvention**

Pour le financement de la maîtrise d'œuvre, Mme le Maire explique qu'elle souhaite faire une demande de subvention à la DRAC en 2025 pour la phase de conception. Son montant est de 11 320 € HT. Pour la phase de réalisation, la demande sera faite en 2026 en même temps que la demande pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

**2024-nov-09**

### **Composteur SMIRTOM**

Une délibération a déjà été prise lors du dernier conseil. Mme le Maire souhaitait apporter des précisions sur le fait que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes ont l'obligation d'apporter une solution de compostage pour les biodéchets aux habitants. Le SMIRTOM propose de mettre un point de compostage avec trois bacs à compost. C'est gratuit. Le SMIRTOM s'occupe de l'entretien des composteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attendre car de nombreuses interrogations restent à éclaircir, et de voir comment cela se passe dans les autres communes rurales du secteur.

## Tondeuse

Vendredi 15 novembre, la tondeuse a fait un bruit anormal. Après vérification cela n'est pas dû au boîtier. Pas de limaille sur le bord du bouchon de vidange. Valentin, l'employé communal pense à un roulement. Dossier à suivre...

## Débat d'orientation Budgétaire

Afin de préparer le budget, Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal donne leur idée.

Les projets envisagés pour 2025 sont :

- L'achat d'une table de ping-pong
- L'achat d'un banc
- La mise aux normes des panneaux de signalisation sur les voies communales
- La réparation de la cheminée de la mairie
- Le nettoyage et la remise en état du garde-fou du pont de la rue Montcacune
- La Maitrise d'œuvre pour la tour de l'église
- La restauration du portail du cimetière
- L'achat d'une vitrine informative pour le cimetière
- L'achat de décorations de Noël

Les projets 2024 qui ne sont pas terminés et qui seront mis en « reste à réaliser » pour 2025 :

- La plateforme de tri sélectif
- Le géoréférencement (terminé en attente de la facture)
- L'éclairage public

## Questions diverses

- Maison Céronne a contacté la mairie pour informer que des clients faisant le trajet à pied de Maison Céronne à la Voisine de nuit ont failli se faire renverser. Madame le Maire a pris contact avec le service des routes du Conseil Départemental pour voir ce qui pourrait être envisagé pour rendre le secteur plus sûr. La mise en place de signalisation indiquant aux automobilistes la présence de piétons. Ces panneaux seraient à la charge de Maison Céronne. La personne a contacté un autre membre du Conseil Départemental afin d'avoir d'autres pistes de réflexion.
- Les élections municipales devraient avoir bien lieu en mars 2026.

- Madame le Maire fait un point sur la brèche de la rivière. Un courrier recommandé a été envoyé à M DEZECACHE. Ce dernier a pris contact avec ZUNINO mais celui-ci ne s'occupe plus des rivières. Après discussion avec Valentin, Madame le Maire a pu donner des coordonnées d'entreprises spécialisées en milieu aquatique. L'entreprise ProVert de Bonsmoulins dont l'un des associés habite Ste Céronne et l'entreprise de Sébastien DASSONVILLE basée dans la Sarthe. Juste avant la réunion du conseil municipal, Madame le Maire a reçu un SMS de Monsieur DEZECACHE l'informant qu'il avait rendez-vous avec l'entreprise ProVert mardi 26 novembre.
- Madame le Maire s'est informée pour la datation de la relique. La datation est une technique invasive, donc risquée et le coût est de 500€. Le conseil municipal ne souhaite pas faire la datation.
- Valentin propose de couper les arbres qui se trouvent le long de la rivière car ces derniers menacent de tomber. Le conseil municipal souhaite que les arbres soient coupés en têtard.
- Madame le Maire demande Où plante-t-on les 2 oliviers ? Plusieurs conseillers ont proposé sur le devant la mairie de chaque côté de l'allée.

**Fin de conseil : 20h30**

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024****Liste des délibérations**

<b><u>N° Délibération</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Etat</u></b>
2024-nov-01	Rapport d'activité 2023 du PNR Perche	ACCEPTÉE
2024-nov-02	Rapport d'activité 2023 pour l'Assainissement Collectif	ACCEPTÉE
2024-nov-03	Rapport d'activité 2023 du SMIRTOM du Perche Ornaïs	ACCEPTÉE
2024-nov-04	Rapport d'activité 2023 du SPANC	ACCEPTÉE
2024-nov-05	Natura 2000	REFUSÉE
2024-nov-06	Avenant Fondation du Patrimoine	ACCEPTÉE
2024-nov-07	Contrat de maîtrise d'œuvre	ACCEPTÉE
2024-nov-08	Demande de subvention	ACCEPTÉE
2024-nov-09	Composteur SMIRTOM	REFUSÉE